Ontario

Ministère des Finances
Direction des services à la clientèle
33, rue King Ouest
C.P. 625
Oshawa ON L1H 8H9

Clear Form | Print Form

Demande de certificat d'exemption pour les membres des Premières nations

Loi de la taxe sur l'essence

Renseignements : Sans frais **1 866 ONT-TAXS** (1 866 668-8297)
1 800 263-7776 Téléimprimeur (ATS)
1 866 888-3850 Télécopieur

Directives

1. Remplissez tous les champs pertinents du formulaire de demande.
2. Joignez-y une copie de votre certificat du statut d'Indien.
3. Envoyez la demande dûment remplie et les documents à l'appui par la poste, à l'adresse ci-dessus. Conservez-en une copie pour vos dossiers.

À remplir par un Indien ou une Indienne aux termes de la *Loi sur les Indiens* (Canada), afin d'obtenir un **certificat d'exemption** (carte d'essence) permettant d'acheter de l'essence à des fins d'utilisation personnelle dans une réserve exemptée de taxe.

☐ Nouveau certificat
☐ Certificat de remplacement
Raison du remplacement (p. ex., perte, endommagement, etc.)▼

Numéro de la carte d'essence actuelle

Renseignements sur l'admissibilité et l'identification

Nota : Vous **devez** joindre à la présente demande une photocopie du recto et du verso de votre **certificat du statut d'Indien**.

Numéro de registre du **certificat du statut d'Indien**

Nom (en lettres moulées SVP)

Nom de famille	Prénom	Initiale du second prénom

Adresse postale

N° d'unité	N° municipal	Rue	Case postale

Route rurale	Succursale postale	Concession/Plan	Lot/partie/pièce/section

Ville/municipalité	Province/État	Code postal/zip

N° de téléphone	Langue préférée
	☐ Anglais ☐ Français

Attestation

J'atteste qu'à ma connaissance, les renseignements fournis sont véridiques, corrects et complets.

Nom (nom de famille, prénom) *(en lettres moulées SVP)*	Titre

Signature	Date (aaaa/mm/jj)

Il est illégal de faire ou d'approuver une déclaration fausse ou trompeuse, d'y participer ou d'y acquiescer dans toute déclaration, sur tout certificat, dans tout énoncé ou dans toute réponse livrés ou faits en vertu de la *Loi de la taxe sur l'essence* ou du Règlement afférent.

Les renseignements indiqués sur le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi de la taxe sur l'essence*, L.R.O. 1990, ch. G.5, telle que modifiée, R.R.O. 1990, Règl. 553, par. 9.2(1) et serviront à déterminer l'admissibilité au certificat d'exemption.

Veuillez adresser toute question concernant la collecte de renseignements personnels à Remboursements – Taxe sur les carburants et le tabac, 33, rue King Ouest, C.P. 625, Oshawa ON L1H 8H9, 1 866 ONT-TAXS (1 866 668-8297) ou 1 800 263-7776 téléimprimeur (ATS).

 © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012 Available in English